

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE
ET RURAL DU PAYS DES MARAIS
FEUGERES – MARCHESIEUX – ST MARTIN D'AUBIGNY**

Séance du 09 mai 2012

L'an deux mil douze, le neuf mai, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Joëlle LEVAVASSEUR.

Présents : Joëlle LEVAVASSEUR, René LAMAZURE, Françoise COHEN, Rémi CUCU, Bruno HAMEL, Marie-Noëlle HOUSSIN, Rose-Marie LELIEVRE, Roland LEPUISSANT, Jacques VANTOMME

Absents excusés : Philippe LHULLIER, Michèle BIARD, Stéphanie TAPIN

Zone artisanale

- Mme la Présidente présente le devis de ERDF concernant la dépose de la ligne surplombant la Zone Artisanale sur la commune de Marchésieux. Le devis de l'Entreprise ERDF a été établi pour un montant de 1 476.49 € HT
Adopté à l'unanimité.
- Madame la Maire informe le Comité Syndical que le Conseil Municipal de Saint Martin d'Aubigny a délibéré favorablement pour la dépose de la ligne surplombant la Zone Artisanale qu'après avoir pris contact avec le propriétaire de l'immeuble, actuellement sans aucune activité, situé au lieu-dit « le relais » à Saint Martin d'Aubigny.
Celui-ci a donné une réponse favorable à la dépose de la ligne sous réserve qu'en cas de besoin d'alimenter cet immeuble pour une nouvelle utilisation, une nouvelle alimentation soit mise en place.
- Madame la Présidente demande que le SIATR s'engage à supporter cette dépense au cas où une alimentation de cet immeuble deviendrait nécessaire.
Après en avoir discuté, le Comité Syndical est favorable à la prise en charge de l'alimentation de l'immeuble situé au lieu-dit « le relais » à Saint Martin d'Aubigny dans le cas où cet immeuble serait utilisé par le propriétaire ou toute personne lui succédant.
Adopté à l'unanimité.

Divers

- Madame la Présidente informe que Mr Loris Lecostey confirme sa demande d'achat du lot N°4 et que pour le lot N°3, le permis de construire est déposé et que le compromis de vente est signé.
- Monsieur René Lamazure signale que les regards ne sont pas posés par le SAEP. Ce point sera signalé au SAEP
- Après discussion, il est décidé de ne pas faire un règlement intérieur de la ZA

Base de loisirs

Madame la Présidente présente Sandra Gorgés, nouvel agent de développement touristique à la CCST qui a pris ses fonctions le 03/05/2012 et qui apportera un regard nouveau sur les aménagements touristiques de la Base de Loisirs.

Un point est fait sur différentes améliorations à apporter au plan d'eau

- Retirer le tuyau d'alimentation du local surpresseur. Messieurs CUCU ou Lamazure font le nécessaire auprès de l'entreprise Boutet
- Retirer les bidons qui servaient de limite pour les pédalos. Madame Houssin voit auprès de l'Adame
- Restaurer le mini golf. Monsieur Lamazure demande les devis pour les matériaux. Il sera demandé à l'ADAME de nous céder gratuitement l'ensemble des installations du mini golf ; la gestion lui sera toujours confiée.
- Enlever les ronces sur arbustes près du golf. Monsieur Lamazure voit auprès des gestionnaires du golf.
- Rives du plan d'eau. Madame la Présidente signale le creusement des rives de l'autre côté du plan d'eau et que des arbres sont maintenant dans l'eau. Madame la Présidente prendra contact avec l'association S.T.E.V.E à Lessay laquelle est déjà intervenue sur le site.
- Pancartes sur RD 900 indiquant les activités de la base de loisirs. IL sera demandé au Département de la Manche l'autorisation de poser ce panneau sur la parcelle dont il est propriétaire face à l'entrée de la voie communale. La solution d'acheter la parcelle n'a pas été retenue.
- Mr Lamazure proposer l'achat d'un groupe électrogène et indique que celui-ci est nécessaire pour effectuer différents travaux d'entretien à la base de loisirs. Ce groupe électrogène pourrait être mis à disposition des trois communes.
Adopté à l'unanimité.
- Mme la Présidente informe le Comité que la dépense n'ayant pas été budgétisée, il faut faire un virement de crédit comme suit :
Budget SIATR
Section investissement – dépenses
Art 020 - 800 €
Art 2158 +800 €
Adopté à l'unanimité

Prochaine réunion le mercredi 20/06/2012 à 19H à la Mairie de Marchésieux